

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-19**

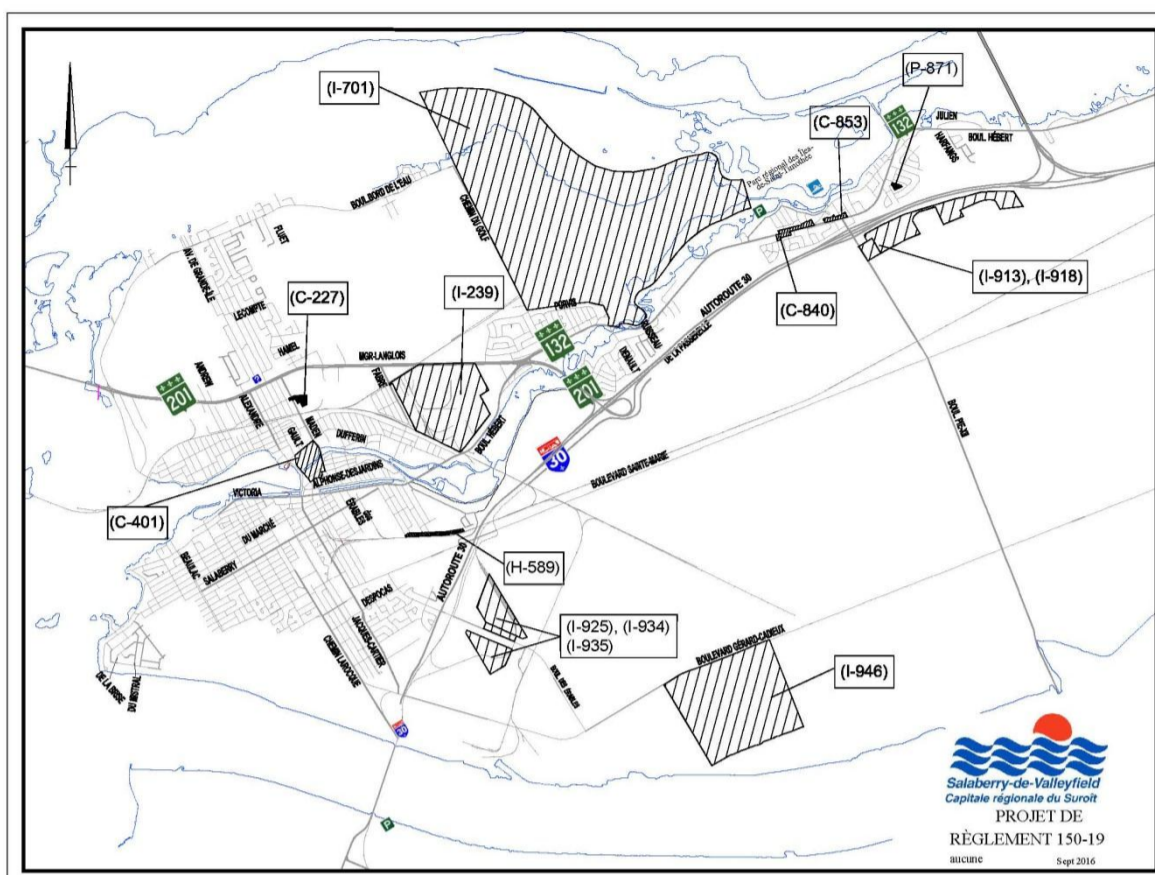
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance du 20 septembre 2016, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 150-19 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes, à savoir :

**Modifications aux articles suivants :**

- Article **5.3.1.2 Garage attaché ou intégré** : permettre les garages intégrés pour les habitations multifamiliales;
- Article **10.8.3.1 Superficie minimale d'espaces verts dans les zones I-913 et I-918** : réduire le pourcentage d'espaces verts exigé à 25 % de la superficie du terrain;
- Article **10.12.6 Niveau d'éclairage maximum** : dans ces dispositions relatives à l'éclairage extérieur, enlever la colonne et les références aux « Lumens »;
- Dans **six (6) zones industrielles** : augmenter les hauteurs permises des bâtiments :
  - o I-239 : parc industriel Saranac;
  - o I-701 : rue Masson / chemin du Golf;
  - o I-925, I-934, I-935, I-946 : parc industriel et portuaire Perron;
- **Projet d'appartements supervisés** : permettre les habitations multifamiliales de 5 à 16 logements dans la zone C-227 sur la rue Notre-Dame, à l'est de la rue Maden, et enlever les usages commerciaux de ladite zone (nouvelle zone H-227);
- Dans la **zone C-401** autour de l'Hôtel Plaza Valleyfield et du centre commercial : augmenter le maximum de logements permis de 150 logements à 300 logements et augmenter le nombre d'étages maximal de 9 à 10;
- Agrandir la **zone H-594** sur la rue Victoria Est à même une partie de la zone H-589 (prolongement de la rue Bonin);
- Permettre l'usage habitation multifamiliale de 5 à 6 logements dans la **zone C-840** sur le boulevard Hébert, à l'est de l'aréna;
- Permettre la mixité avec l'usage c2b (restaurant) dans les **zones C-840 et C-853** sur le boulevard Hébert, à l'est de l'aréna;
- Changer la vocation de la **zone P-871** sur le terrain du parc Mercier dans le quartier Saint-Timothée afin d'y permettre des habitations unifamiliales isolées et jumelées de un (1) étage (nouvelle zone H-871).

## CROQUIS DES ZONES CONCERNÉES



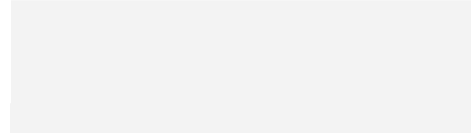
### Zones concernées :

C-227	Zone ceinturée à l'est par les arrière-lots de la rue Maden, au nord par la rue Notre-Dame, au sud et à l'ouest par la rue Moco et son prolongement
I-239	Zone située dans le secteur du parc industriel Saranac, comprenant les rue Guy, McArthur, Robineault et les boulevards du Havre côté nord et Mgr-Langlois côté sud
C-401	Zone située dans le secteur de l'Hôtel Plaza Valleyfield sur l'avenue du Centenaire et du centre commercial sur la rue Dufferin, comprenant les rues Dufferin côté sud, Buntin côté ouest, Alphonse-Desjardins côté nord et Murphy côté est
H-589	Zone située dans le secteur du prolongement de la rue Bonin
I-701	Zone située dans le secteur de la rue Masson/chemin du Golf, bornée à l'ouest par le chemin du Golf, au sud par les arrière-lots de la rue Purvis, la rue Masson et la rivière Saint-Charles et à l'est par la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent et au nord par le fleuve Saint-Laurent
C-840, C-853	Zones situées dans le secteur du boulevard Hébert, à l'est de l'aréna, bornées à l'ouest par la rue des Lilas, au sud par les arrière-lots de la rue Irène, au nord par les arrière-lots des rues Morel et J.-Léo-Montpetit
P-871	Zone comprenant le terrain du parc Mercier dans le quartier Saint-Timothée
I-913, I-918	Zones situées dans l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield et comprenant l'avenue Pierre-Dansereau et bornées à l'ouest par le boulevard Pie-XII
I-925, I-934, I-935, I-946	Zones situées dans le parc industriel et portuaire Perron

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à [nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca).

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 octobre 2016, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 30 septembre 2016.



Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier